RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 03803
Numéro SIREN : 409 030 053
Nom ou dénomination : TETHYS

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2014 sous le numéro de dépôt 20500

TETHYS
Société par actions simplifiée au capital social de 144.305.535 €
Siège social : 27/29 rue des Poissonniers - 92200 Neuilly Sur Seine
409 030 053 RCS NANTERRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
02 JUIL. 2014
DEPOT N° 20500

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures, au siège social.

Les associés de la Société TETHYS se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle.

Chaque associé a été convoqué par le Directeur général, conformément aux articles 16 et 21.1 des statuts de la Société.

Les membres de l'Assemblée générale ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Madame Françoise Bettencourt Meyers préside la séance en sa qualité de Présidente.

Monsieur Jean-Victor Meyers et Monsieur Nicolas Meyers, les deux membres représentant après la Présidente, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Louis de Murard, Directeur administratif et financier, assume les fonctions de secrétaire.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SA, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 9.620.369 actions sur les 9.620.369 actions composant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant un nombre d'associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, au moins le quart des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, conformément à l'article 24.2 des statuts de la Société.

La Présidente met à la disposition des associés :

- La copie des lettres de convocation des associés,
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes envoyée par lettre recommandée et l'avis de réception,
- La feuille de présence de l'Assemblée générale et les pouvoirs des associés représentés,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°20500 en date du 02/07/2014

Elle dépose également les documents suivants soumis à l'assemblée générale :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2013,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Le rapport de gestion établi par le Directeur général,
- Le rapport du Conseil de surveillance établi en application de l'article 17.3 des statuts de la Société et comprenant ses observations sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et son appréciation sur la conduite des affaires sociales,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Le texte des projets de résolutions.

La Présidente fait observer que la présente Assemblée générale a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R. 225-66 et suivants du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée générale, ainsi que la liste des associés.

L'Assemblée générale lui donne acte de ces déclarations. La Présidente rappelle ensuite que la présente Assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Directeur général sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Rapport du Conseil de surveillance établi en application de l'article 17.3 des statuts de la Société.
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- Examen et approbation des opérations et des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et de la convention intervenue au cours de l'exercice et des conventions qui se sont poursuivies au cours dudit exercice.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Quitus à la Présidente, au Directeur général et aux membres du Conseil de surveillance pour l'exercice de leurs mandats respectifs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Fixation du montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance.
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et nomination du Commissaire aux comptes suppléant.
- Pouvoirs à donner.

Puis, la Présidente présente ensuite aux associés les comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

A cet égard, les associés dispensent expressément la Présidente de donner lecture exhaustive du rapport du Directeur général, du rapport du Conseil de surveillance et des rapports du Commissaire aux comptes, pour avoir été tenus à leur disposition dès la convocation de l'Assemblée générale.

Enfin la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Directeur général, du rapport du Conseil de surveillance établi en application de l'article 17.3 des statuts de la Société et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de cet exercice tels qu'ils lui sont présentés et qui se traduisent par un résultat net comptable de 307.283.398 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte que des amortissements excédentaires visés à l'article 39-4 du Code général des impôts ont été pratiqués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 pour un montant global de 7.073 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Directeur général, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

	Montants en €
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013	***307.283.398***
- affectation au compte de report à nouveau, soit :	***307.283.398***
lequel présentant un solde égal à 486.911.095 s'élèvera ainsi après affectation à :	*794.194.493*

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes (intégralement éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du CGI) distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Dividende par action
Exercice clos le 31 décembre 2012	NEANT
Exercice clos le 31 décembre 2011	NEANT
Exercice clos le 31 décembre 2010	24,70 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus à la Présidente, au Directeur général et aux membres du Conseil de surveillance pour leurs gestion et surveillance respectives au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve dans son intégralité les termes du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif aux conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de maintenir à la somme de 88.750 € le montant global annuel des jetons de présence alloué au conseil de surveillance au titre de l'exercice en cours ouvert le 1er janvier 2014.

Elle prend acte de la décision du conseil de surveillance du 12 mai 2014 de maintenir une répartition égalitaire des jetons de présence entre ses membres dans l'hypothèse où le montant desdits jetons de présence serait identique à celui approuvé par l'assemblée générale lors de l'exercice précédent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directeur général, décide de renouveler PricewaterhouseCoopers Audit (représentée par Monsieur Pierre Coll) dans ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire et de nommer Monsieur Jean-Christophe Georghiou en tant que Commissaire aux comptes suppléant pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau de l'Assemblée générale, conformément à l'article 22.2 des statuts de la Société.

La Présidente
Françoise Bettencourt Meyers

Le Secrétaire
Louis de Murard

Les Scrutateurs
Jean-Victor Meyers
Nicolas Meyers